NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 6 JUIN 1891.

PETITES ANNONCES.

L. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et concées depuis 25c. le mille. 1a mars—1 an

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un monsieur désire être employé, soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait utile. Baloch, 300 Roman. 20 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies, albums illustrés, marques à cigares, etc., H. Dessain, Liége, Belgique. 28 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 31,054.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire; dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Patrick M. Garry et Edward Flynn, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 mai—30—juin 2 6

AVIS AUX CREANCIERS

Albert C. Marchal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,464—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pipton, comme syndic provisoire et son compte provisoire comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 juin—3 7 12

Chas. A. Finche vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,147.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Chas. W. Drown, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 mai—30—juin 5 9

PAR LE CONSTABLE.

J. L. C. Murphy vs. John Adams.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 1,184.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, Cinquième District, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlot No 91, borné par les rues Eliza, Bouny, Eveline et Séguin, mesurant 60 pieds de face à la rue Eliza sur 50 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.

Acquis par John Adams de John Salathié, d'après un acte pardevant R. C. Stockton, notaire, daté le 12 juillet 1886.

Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre No 120, Folio 109.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

16mai—16 23 30 juin 6 13 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Ries, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défenderesses: Mme Margaret Knecht, veuve d'Henry Ries; Loretta Cecilia Ries, Mary Elizabeth Ries, Cecilia Georgiana Ries, Josephine Catherine Ries, étant ensemble les dix douzièmes indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarré, désigné comme lot No Dix et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cinquante-six pieds sept pouces de face à la rue Poeyfarré, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Poeyfarré et cent trente-cinq pieds six pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Calliope (au pied américain). Le tout conformément à un plan de A. de Armas, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant à la propriété ci-dessus désignée et carré même district; le dit lot est désigné comme le No 8 sur un plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesuré dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, douze pieds neuf pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur d'à peu près soixante-deux pieds et cinq pouces et six lignes sur la ligne du côté séparant du numéro neuf, et soixante-dix-neuf pieds sept pouces sur l'autre côté, avec usage d'une allée commune de cinq pieds de largeur ouvrant sur la rue Poeyfarré en commun avec le dit lot et les autres.

3° Un autre lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et carré en arrière du lot qui précède et faisant face à la rue Tchoupitoulas; le dit lot est numéroté trois, et il dit plan annexé à l'acte fait pardevant Gottschalk, mesurant vingt-quatre pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas vingt pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et le soixante-dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro huit dans le fond—s'étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Poeyfarré en commun avec les dits lots et les autres lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Brignoni vs. Nellie Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,804.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Nellie Williams dans un procès de Nellie Williams vs. Albert Brignoni, No 33,032 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 mai—29—juin 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Machines, Pilons pour broyer le riz, Machine, etc.

Comptoirs.

Vitrines, Glace, Vieux Bois, Iron, Briques, Wagon Trucks.

— AUSSI. —

Argenterie de Valeur.

Succession de Veuve B. Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT, POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,620, Division D.—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 mai 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après désignée, les jours, les dates et les heures mentionnés ci-après, à savoir:

Le mardi, 9 juin 1891, à 10:30 A. M., au local Nos 108 et 112 rue des Magasins:

Un lot de machines, écrans, arbres de couche, poulies, ceintures (belting), une machine, huit pilons pour broyer le riz, une balance Sullivan, un coffre-fort, un lot de tables, bureaux, boîte d'outils, vieux fer, bois, etc.

Le mardi, 9 juin 1891, à 11:30 A. M., au local No 172 rue du Canal:

Treize comptoirs en bois avec tiroirs, etc.

Le mardi, 9 juin 1891, à 12:30 P. M. à l'entrepôt No 51 Promenade Carondelet—

Un lot de vitrines, glace, vieux bois, portes, persiennes, fenêtres, ports, trucks, brouettes, bureaux, 1 lot de vieux fer, cuivre, briques, etc.

Le mardi, 9 juin, 1891, immédiatement après la vente ci-dessus, dans la cour No 61 rue Carondelet—

6 1½ jeux de wagon-trucks.

—ET LE—

Mercredi, 10 juin 1891, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un grand assortiment

—D'ARGENTERIE.—

Comprenant couteaux, fourchettes, cuillères, cuillères à thé, cuillères à soupe, grandes cuillères, cuillères pour desert et cuillères à sauce, couteaux pour le beurre, petits couteaux avec manches en nacre, jeux de couteaux et fourchettes à découper, vaisselles, épergnes, anneaux, aussi un service à thé en argent, comprenant une théière, sucrier, pot à crème, une paire de flambeaux, etc.

Aussi, tapis, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—27 juin 9 10 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JUIN—CLASSE No 232

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
56	72	42	33	55	54	3	58	53	2	57	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 5 juin 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de..	200,000.....	200,000
1 Lot de..	100,000.....	100,000
1 Lot de..	50,000.....	50,000
2 Lots de..	20,000.....	40,000
5 Lots de..	10,000.....	50,000
10 Lots de..	5,000.....	50,000
25 Lots de..	2,000.....	50,000
100 Lots de..	800.....	80,000
200 Lots de..	600.....	120,000
500 Lots de..	400.....	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	......	$100,000
100 Lots de...$800,	......	80,000
100 Lots de...$400,	......	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	......	$199,800
999 Lots de $200,	......	199,800

3,144 Lots se montant à...	$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel es nous payerons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales, néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais d'aucune.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême durant le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUE LES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché, pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent prendre attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

PAR D. E. MORPHY.

GRANDE VENTE.

Faïence, Granit blanc et Faïence de Chine, bel assortiment.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—MARDI, 9 courant, à midi, à l'entrepôt coin des rues Girod et Magazine.

Conditions—Comptant. 4 juin—5t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacas vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,983—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc. qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Deuxième, Troisième et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur; le lot No Quatre formant le coin des rues Ursulines et Deuxième; le dit No Sept mesurant trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, meubles de bureau, etc.

A douze mois de crédit.

Mme Ferdinand Reusch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James H. Gintz vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,620 et 32,658—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 juin 1891 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 34 rue Magazine, toute et entièrement la propriété des défendeurs contenue dans l'étage supérieur et une partie du rez-de-chaussée et sur la devanture de l'étage inférieur ou rez de-chaussée desdits lieux, consistant de:

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, accessoires, compositeurs, armoires à jobs (Cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., tabourets, instruments, accessoires, installation et tout ce qui fait partie des presses, machines, etc. Le tout formant un **établissement d'imprimerie de premier ordre, etc.**

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur pro rata de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gard en et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars ($500).

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

26 mai—26 30 juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winans vs Eugène Eiernod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Decatur (ancienne rue Vieille-Levée), Bienville et Chartres, et désigné par le No "Quatre" sur un plan dressé par A. Simpson, arpenteur, déposé au bureau de Henry T. Caire, notaire public en cette ville d'après le plan No Six du Livre de Plans No Six, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt (20') pieds un (1") pouce et six (6") lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de soixante-trois (63) pieds et neuf (9") lignes, plus ou moins, entre lignes égales et parallèles; les bâtisses portent le numéro municipal Dix-huit.

Acquis par le défendeur par achat de Louis Esnard, par acte passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 21 août 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve B. Meyer vs. Adam Ohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Grands-Hommes, Bagatelle et Craps, et mesurant, plan français, cinquante pieds de façade rue de l'Union, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Losch par acte passé le 14 avril 1875 pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Presses d'imprimerie, caractères, moteur électrique, etc.

Mme Ferdinand Reusch Jr vs Brandao & Gill.

James H. Gintz vs Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,620 et 32,658—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 9 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 34 rue Magazine,

Une presse Campbell à deux révolutions, un moteur électrique de 5 chevaux, 1 lot de courroies et un arbre de couche, une presse Gordon 1/4 moyenne, un "Gem Cutter", divers objets; aussi,

Un vaste lot de caractères de genres divers, etc.

Le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—29 - juin 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Buerr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, voyer, à la date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, pied américain, vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant d'une allée couverte commune au dit terrain et au terrain contigu, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-trois pieds onze pouces et six lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $698 avec dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement et de plus la somme de quinze cent quatre-vingt dollars avec intérêt comme suit: avec 8 0/0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.

L'acquéreur en plus assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non dû, mais sujette à être réclamé d'après la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir, la somme de $6192, et de plus assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'îlet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVÉ EN PIERRES CARRÉES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane,

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers.

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan savoir:

1° **Un certain carré d'îlet** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet borné par **l'Avenue Napoléon**, les rues Tchoupitoulas (ci-devant Levée) **Water et Berlin**, et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. **Le terrain No 1** formant le coin de la rue **Water et de l'Avenue Napoléon**; et le terrain No 12, le coin des rues **Water et Berlin.**

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. **Le terrain No 13** formant le coin des rues **Tchoupitoulas et Berlin, et le terrain No 24,** le coin de **la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Napoléon;** ou 300 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc. y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Tchoupitoulas, Duchesne et Foucher et la rivière Mississipi,** désigné par le No 2 du carré d'îlet No 7 et d'après le plan d'Edgar Pilié, en date du 5 mars 1890; la dite propriété mesure, au pied américain, 143 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue **Tchoupitoulas,** sur une profondeur à la **rivière Mississipi,** d'environ 4 6 pieds sur la limite inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété de la dite propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques articles non déposés sur le fleuve; il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement de capitaux présente de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon, traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grande entre dits de commerce débarcadères de bateaux à vapeur, ascenseurs, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communication par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, à un intérêt qui portera intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur et la vente renfermera toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénando," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication tout des taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste audelà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, par un lien de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur payant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchères, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

B. Leopold vs E. Frank.—No 32,395.—Division "C."

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent: E. Moïse Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entre ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé; il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-onze.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buvette à l'encan.

Dans l'affaire de Gustave Drewes, Jr. vs ses créanciers—No 32,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—JEUDI, 18 juin 1891, à 11 heures A. M., à l'encoignure des rues St-Louis et Marais, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 4 juin 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Le contenu d'une buvette située au coin ci-dessus décrit; qui sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant.

6 juin—6 17 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,

No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson,** dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de face à Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz, et installation de l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garanti par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

6mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Woolledge et als.

No 32,308—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 3 6 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désigné comme le terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothéqués et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation pour l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John J. Ward, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues St-Louis Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Dauphine, et 1 pouce et ayant alors une autre profondeur de 79 pieds 8 pouces sur la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue par le numéro municipal 95, rue St-Louis, ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres; trois chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde, une cuisine à deux étages à l'arrière, ayant quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour pavée, water-works, etc., etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur son enchère sera exigé pour garantir son engagement lors de son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 10 16 23 30 juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96½, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

Fs Charles Massicot et al vs Fs Raoul Tonneret et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce, de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St-Louis de 75 pieds 8 pouces 6 lignes; et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 4 pouces à une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, connue par les Nos 98 et 100 rue de Chartres, et occupée depuis plus de trente ans par P. Bossenoy, tapissier.

2° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 38 pieds 10 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur sur le côté de la ligne "O," 57 pieds 4 pouces et 4 lignes, puis le dit lot se rétrécit de 2 pieds 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et la ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 46 pieds 1 pouce; de là sur une ligne oblique sur une autre 11 pieds 4 pouces; de là une profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, sur une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence combinés portant les numéros municipal 96 et 96 1/2 rue Chartres; la partie inférieure divisée en trois magasins, et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs pour des billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant être garantis par privilège des vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs seront assurer les bâtisses et améliorations pour la somme de la partie à crédit, et feront transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets, et l'acte de vente devant renfermer la clause de "non allenando" et de "vente sans évaluation," 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèque. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1891, et feront un dépôt entre les mains des encanteurs de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mai—28 29 30—juin 6 13 20 27

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District,

Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32,973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als. vs James B. Sinnott, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **Le magasin-résidence en bois à deux étages** coin sud-est des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné comme le No 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 novembre 1860. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° Le magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance), Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlot No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets des acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité et en cas d'éventualité l'intérêt à la même onze jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le montant qui sera saisi, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

31 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32,826—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 187 rue Septième, sur le coin nord ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 60 pieds 2 lignes de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes du lot; ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Boullemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Glaces,

Ameublement de salon en bois de rose, Tapis et Rugs, Chandeliers en Bronze, Rideaux, Tableaux à l'huile, Pendules en bronze, Argenterie, Nattes, Etc.

A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 22 juin 1891, à 11 heures A. M., au lo al No 443 rue Prytanee, entre Tolédano et l'avenue Louisiana, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891 et signé le 24 avril 1891. Dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edward F. Pleasants No 32,351 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, il sera vendu à l'enchère publique:

Le contenu de la résidence No 443 rue Prytanee, entre la rue Tolédano et l'avenue Louisiane, comprenant: ameublement de salon de salle à manger et chambre à coucher, chandeliers, glaces, tapis, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

6 juin—6 13 14 20 21 22

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES

—ET DE—

Beaux terrains convenables pour y bâtir

—DANS—

Une localité de résidences de choix

—ET—

Un quartier qui prend de valeur rapidement.

Nos 206, 208, 210, 212, 214 et 216 AVENUE NAPOLEON,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Placements d'argent de premier ordre et demeures.

SUCCESSION DE DANIEL DARMS.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E en date du 29 mai 1891, et un ordre supplémentaire daté du 4 juin 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage-résidence en bois, Nos 214 et 216** avenue Napoléon, au coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Carondelet et Baronne, six chambres, cuisine, deux citernes et une grande écurie en bois à deux étages. La terre comprend deux terrains désignés par la lettre A sur un plan de Charles G. de l'Isle, voyer, le 13 mai 1891, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Baronne, et mesurant 50 pieds, 4 pouces plus ou moins, de façade sur l'avenue Napoléon, sur 1.0 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Baronne.

2° **Le beau cottage double, élevé de terre, en bois,** à distance de la rue, Nos 210 et 212 avenue Napoléon dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Carondelet et Baronne, ayant galeries devant et sur côtés, quatre chambres, salle de bain, et citerne de chaque côté. Le terrain comprend deux terrains désignés par la lettre B sur le susdit devis ou plan, et mesurant 51 pieds, 8 pouces de façade sur l'avenue Napoléon; la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

3° **Le joli cottage double en bois à** distance du trottoir, Nos 206 et 208 avenue Napoléon, adjacent à et dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, ayant galeries, trois chambres, auvent et citerne de chaque côté. Le terrain est désigné par la lettre C sur le dit devis ou plan, et mesure 30 pieds de façade avenue Napoléon, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

4° **Un certain lot de terre** situé dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur le susdit devis ou plan et mesurant 30 pieds de façade rue Baronne, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La susdite propriété décrite est splendidement située du côté ombragé d'une des plus larges avenues de la ville adjacente à l'avenue St-Charles; chars, églises, marchés et écoles dans un quartier prenant de valeur continuellement, s'enjolivant rapidement grâce aux améliorations qui s'y poursuivent et s'achèvent par l'érection de plusieurs nouvelles et belles résidences. Il n'est pas de meilleure localité pour des placements de capitaux engageants et pour l'établissement de demeures respectables.

La huitième indivis du droit, titre et intérêt en et à un certain carré de terre dans le Septième District de cette ville connu comme le No 129 originairement plan de Carrollton, désigné sur le nouveau plan de la ville, compris entre les rues Cambronne, Jefferson, Neuvième et Dixième, et mesurant par le plan comme suit: 300 pieds de façade rue Neuvième; 300 pieds 3 pouces de façade rue Dixième; 352 pieds de façade rue Cambronne, et 352 pieds de façade rue Jefferson, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 ou 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit, s'il en est, sera représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Pour la propriété décrite en cinquième lieu, comptant.

Les acquéreurs seront requis d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et payeront au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 juin—6 13 20 27—4 11 juillet

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport.

Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joynt, sa femme.

No 31,050 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1/2 rue St-André; contenant 6 chambres, doubles allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Ratcliffe ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 98 pieds 4 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité; loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

13 mai—13 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété, résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,670—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—Le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° **La jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, No 202** rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'îlet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, retirée de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. E. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B" sur le dit croquis, de 59 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, tour et vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur une ligne le divisant du dit lot "B" et 126 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Le tout une résidence confortable, ce faisant partie d'une subdivision en lots d'une plus grande portion de terre. En bon état, avoisinant le Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bas in constamment loué, une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° **La rangée de maisons en briques, Nos 45, 47, 49 et 51** rue Religieuse, encoignure de la rue Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Race et St-Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allées de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 18 avril 1891, et est attaché à l'inventaire dans la présente succession de John Spencer pardevant John J. Barnett N. P. le 24 avril 1891. D'après quel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuses et mesurant, en mesure américaine, 67 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 66 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et est formé de la partie de face des lots désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Louis Bringier, alors voyer-général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1832, attaché à un acte pardevant Wm Christy, alors un notaire en cette ville, daté le 29 mars 1834, un croquis duquel plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville, daté le 1er septembre 1877. Constamment habitées et dans un voisinage populeux, le tout rapportant $456 par an.

3° **Le magnifique cottage double en briques,** avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuse dans le même district et îlet que la propriété précédemment décrite ci-dessus contenant 4 chambres et escalier, vestibule à chaque corps de logis, et allées sur le côté et arrière-cours, le tout proprement briqueté, citerne, hangar, etc. Le lot est désigné par la lettre B sur le susdit plan d'Edgar Pilié, voyer et mesurant conformément au dit plan, en mesure américaine, 37 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Religieuse sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes et est composé de la partie du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 sur le plan ci-dessus mentionné de Louis Bringier. Solide, bien bâti et bien conditionné, et toujours en demande, rapportant un revenu de $ 88 par an.

4° **Quarante (40) actions** du fonds capital de la Pelican Insurance Company of New Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour la propriété que moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent comptant lors de la vente.

Actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—16 23 30—6 13 juin 20 dates

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le Cinquième District.

Cottage-résidence élégante et grands terrains,

Coin de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza.

Cottage suisse double à un étage et demi,

Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic.

Cottage double productif et deux terrains,

Rue Alix, entre Séguin et Bouny.

Succession de Thomas A. Stephens.

No 31,871—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-dessous décrite, à savoir—

1° **L'élégant cottage-résidence et terrains contigus,** coin de la rue Eliza et de l'avenue Atlantique, comprenant cinq terrains, situés dans le cinquième district de cette ville et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 14, dans le morceau connu comme la propriété "Brooklyn Warehouse Company." Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure de l'Avenue Atlantique et de la rue Eliza et mesure 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Eliza. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse a un magnifique extérieur et est construite retirée de la rue, et a sur la façade une galerie, vestibule, 6 chambres et un grand attic dans la maison principale et 3 chambres dans une cuisine à l'arrière, liée à la maison principale par un chemin recouvert d'une treille, poulailler et une vieille bâtisse en bois divisée en 2 chambres, hangars, 3 cuves, etc. Les terrains sont bien pavés pour la promenade et ont des jardins arrangés en carrés, et sont embellis par une végétation luxuriante de plantes exotiques rares, fleurs et arbrisseaux, orangers, chênes, figuiers, grenadiers et autres arbres fruitiers et à ombrage. Une belle rangée d'arbres orne les deux banquettes. Le tout constitue un logement d'un confort et d'une beauté rarement surpassés.

2° **Le cottage suisse double à un étage avec attic,** Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Atlantic et Pacific, les rues Alix et Peters, le lot étant désigné par le No 7 du carré d'îlet No 8, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 21 Déc 1854, et déposé pour référence au bureau de James Graham ancien notaire en cette ville; mesurant conformément au plan le dit lot mesure, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée, permettant de grands jardins sur la façade avec galerie et 6 chambres, citerne, allées sur le côté et cours dans le fond à chaque corps de logis, loué à raison de $210 par an; à proximité des dépôts, shops et chantiers de marine et longs de Morgan du Cinquième district.

3° **Le cottage double en bois, productif et bien situé,** et deux grands lots de terre, Nos 31 et 31 1/2 rue Alix, situés dans le cinquième district de cette ville, et désignés comme lots Nos 5 et 6 de l'îlet No 85, borné par les rues Alix, Eliza, Séguin et Bouny, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Alix en mesure française 30 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée et contient galerie de façade, 6 chambres et larges attics dans la bâtisse principale, de plus deux cuisines chacune contenant 2 chambres, 2 citernes et grande cour, fleurs, arbres à fruit et ombrage. Situé dans la partie très habitée d'Alger et à proximité du ferry de la rue du Canal; Dry Docks, etc., bon loyer et rapportant $240 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, payable annuellement; 5 pour cent honoraires d'avocat, les polices d'assurances transférées et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 mai—2 9 16 23 30—6 juin

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest.

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rapho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTERÊT

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir:

Propriété Magasin.

1° Le magasin solidement construit et de style moderne, No 21 rue Magasins, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue Camp et entrepôt en brique à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rapho comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 31 septembre 1891. Contient un grand magasin convenable au rez-de-chaussée avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'îlet borné par la rue Bourgogne et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée constitue un grand magasin et les étages supérieurs de dix pieds 10 ou 12 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade sur la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville, dans l'îlot borné par la rue de Chartres, avec entrepôt en briques dans le fond et occupé par la maison importatrice française de Paul Gelpi et Bros jusqu'au 1er septembre 1891, la vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces et 4 lignes et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques à un étage, No 176 rue Bourbon entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en brique à 2 étages renfermant 4 chambres, avec hangar, citerne hydrant, etc. allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste-Anne et Dumaine dans l'îlet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages, en fond, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 1 pouces 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété sixièmement décrite et dans le même îlet contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans l'édifice à deux étages du fond, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 1 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St Claude et Tremé dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds à la dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, St Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec cour, etc. Le tout mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même îlet que la onzième propriété ci-dessus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds 10 pouces sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, 4 chambres en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet, trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 16 mars 1879. Les dites mesures des dites propriétés sont prises sur des plans de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $40,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à deux dates jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes de 1891 exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.

6 mai—6 7 9 16 23 30 4 date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 33,020—Division E—Charles S. Claiborne vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles S. Claiborne, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 25me jour de juin, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que toutes l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. A. O'Sullivan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

23 mai—3 fev 20 juin

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages,** No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune, allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2 400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No 10 rue Carondelet, dans le même district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur du côté du terrain No 8, et 100 pieds 7 lignes sur le côté du terrain No 6, et est large au dit point de 18 pieds, et 10 pouces d'allée Commune, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure, laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No 7 et aux terrains du No 1 au No 6 inclusivement et aux terrains Nos 8, 12, 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877 d'après lequel plan le terrain mesure 72 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 79 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp et contiguë au terrain C. La une première profondeur de 59 pieds; de à sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces, de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales, une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la Commune, et s'étendant vers la rue du Camp, 5 pieds 2 pouces et 4 lignes, de là sur une ligne perpendiculaire à la Commune, une troisième profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces, et tout plus ou moins mesure américaine.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attic, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles tout d'après un plan de Charles ... voyer ... 72 dans le livre des plans No 5 ... dans les archives de Wm Christy ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant six terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Polymnie, Urania, Colisée et Prytanée mesurant 62 pieds 3 pouces de façade sur Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains** coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de ... Caire ancien notaire ... mesurant ... de façade rue Colisée ... entre lignes parallèles ... avec toutes les améliorations.

7° **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues Camp et Erato situés dans le Premier district de cette ville ... rue Magazine, Erato ... désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 ... sur 127 pieds 10 pouces ... Le terrain No 2 mesure 28 pieds 11 pouces ... de la rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces ... Les terrains Nos 3 et 4 ... rue Camp ... 28 pieds, 11 pouces ... d'après un plan de ... voyer, fait par A. de Armas ... daté en ... 1891.

Termes et conditions.—Pour la propriété ... comptant ... payable ... à un et deux ans, ... par hypothèque ... le paiement ... des taxes ... Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,723—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, en date du 4 mai 1891 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, désigné par le No 1, ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de façade et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste-Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain est respectable et améliore; la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. K. Kernaghan, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5 9 16 23 30—juin

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Emilia Charbonnet, épouse de feu Joseph Lhado.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

La propriété de valeur, en briques, à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la Cathédrale St Louis et du Marché Français, construite sur un splendide terrain, mesurant 150 pieds de profondeur, mesure française, avec beau jardin et fontaine à l'arrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,493.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District, parmi en date du 24 avril 1891 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le 203 municipal, dans le Deuxième District de cette ville, avec le carré d'îlet borné par les rues de Chartres, Dumaine, Royale et Ste-Anne, mesurant 32 pieds de façade rue de Chartres sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Pour de plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, tout même, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, en un et deux ans, du jour de l'adjudication, en billets à ordre de l'acquéreur garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles et conditions, et portant 8 0/0 par an d'intérêt jusqu'à paiement; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1891, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, du montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

Succession de Mme M. Triga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,650—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Puig, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 mai—30—juin 5 9